

FIDORG AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Viel & Cie

Exercice clos le 31 décembre 2015

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

FIDORG AUDIT
62, rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris
S.A. au capital de € 124.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Caen

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Viel & Cie

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Viel & Cie, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la note II.7 de l'annexe aux comptes annuels, votre société procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation des provisions. Nous avons examiné les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes de l'annexe aux comptes annuels relatives aux principales conventions comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

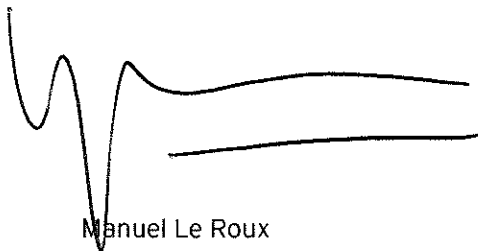
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 13 avril 2016

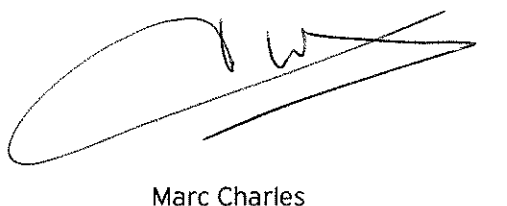
Les Commissaires aux Comptes

FIDORG AUDIT



Manuel Le Roux

ERNST & YOUNG Audit



Marc Charles

COMPTES ANNUELS

au 31 décembre 2015

de

VIEL & Cie

BILAN AU 31 DECEMBRE*En milliers d'euros*

		2015			2014
ACTIF	Note	Brut	Amort. / Dépr	Net	Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	II.1	898	898	-	-
Immobilisations corporelles	II.1	3 778	3 763	15	19
Immobilisations financières					
Participations	II.2	143 499	7 789	135 710	136 467
TIAP et autres immobilisations financières	II.2	30 381	472	29 909	29 718
TOTAL DEL'ACTIF IMMOBILISE		178 556	12 922	165 634	166 204
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances	II.3	54 353	-	54 353	61 928
Valeurs mobilières de placement	II.4	17 483	-	17 483	1 000
Disponibilités	II.4	54 218	-	54 218	9 094
Charges constatées d'avance		123	-	123	44
TOTAL DEL'ACTIF CIRCULANT		126 177	-	126 177	72 066
Charges à répartir	II.5	988	-	988	285
TOTAL DEL'ACTIF		305 721	12 922	292 799	238 555

BILAN AU 31 DECEMBRE

En milliers d'euros

		2015	2014
	Note		
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social		16 120	15 427
Prime d'émission, de fusion, d'apport		29 559	21 180
Réserve légale		1 543	1 543
Réserve des plus-values à long terme		-	-
Autres réserves		23 089	23 090
Report à nouveau		58 436	62 225
Résultat de l'exercice		5 736	6 717
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	II.6	134 484	130 182
Provisions	II.7	2 413	3 594
Dettes			
Emprunts et dettes financières diverses	II.8	130 211	103 666
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		238	229
Dettes fiscales et sociales	II.9	132	127
Autres dettes	II.10	25 321	757
TOTAL DES DETTES		155 901	104 779
TOTAL DU PASSIF		292 799	238 555

COMPTE DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>		2015	2014
	Note		
Chiffre d'affaires net		-	-
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		1 235	-
Autres produits d'exploitation		19	20
Produits d'exploitation	III.1	1 254	20
Frais de personnel		-522	-497
Autres achats et charges externes		-3 217	-3 116
Impôts, taxes et versements assimilés		-67	-62
Dotations aux amortissements et provisions		-538	-294
Autres charges		-60	-64
Charges d'exploitation		-4 403	-4 033
Résultat d'exploitation		-3 149	-4 013
Résultat financier	III.2	8 426	7 729
Résultat courant avant impôt		5 277	3 716
Résultat exceptionnel	III.3	180	2 848
Impôt sur le bénéfice	III.4	279	153
Résultat net de l'exercice		5 736	6 717

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

VIEL & Cie est une société d'investissement dont le but est d'investir sur le long terme dans des sociétés du secteur de la finance et d'accélérer leur croissance et leur développement afin d'en faire des acteurs majeurs dans leur métier respectif.

VIEL & Cie contrôle deux sociétés cotées spécialisées dans l'intermédiation financière, Compagnie Financière Tradition, présente dans 28 pays, active dans le secteur de l'intermédiation professionnelle et Bourse Direct, intervenant dans le domaine de la bourse sur Internet en France, ainsi qu'un pôle de gestion et de banque privée, au travers d'une participation de 40% dans SwissLife Banque Privée.

I. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

I.1 Principes comptables

Au 31 décembre 2015, les comptes annuels de VIEL & Cie sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 applicables aux sociétés commerciales ainsi qu'aux principes comptables généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels et à la réglementation applicable aux sociétés commerciales.

I.2 Changement de méthode comptable

Néant

I.3 Méthodes d'évaluation

Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles et corporelles

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité estimée du bien suivant les modes et les durées suivants :

- logiciel : 2 ans, linéaire
- installations et agencements : 10 ans, linéaire
- matériel informatique : 2 à 5 ans, linéaire ou dégressif
- mobilier et matériel de bureau : 10 ans, linéaire

Titres de filiales et participations

Les parts dans les entreprises liées, les titres de participations ainsi que les titres d'autocontrôle sont enregistrés à leur coût d'acquisition incluant les frais y afférents, et évalués en fonction de leur valeur d'utilité par la méthode la plus pertinente selon les cas de figure, représentée notamment :

- par le cours de bourse lorsque les titres sont cotés et que leur valorisation reflète leur valeur intrinsèque,
- par la quote-part des capitaux propres ajustée des résultats non encore réalisés pour les titres non cotés,

- par leur valeur de réalisation lorsqu'elle est connue de façon certaine,
- par la projection de flux de trésorerie futurs,
- ou par la quote-part de capitaux propres consolidés qu'ils représentent, notamment lorsque les autres méthodes de valorisation ne permettent pas d'appréhender leur valeur intrinsèque.

Une dépréciation est constatée en cas de moins-value latente.

Titres de placement

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur brute d'achat. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur estimative est inférieure à la valeur d'achat. Cette valeur estimative peut être basée sur le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, sur la quote-part de la dernière situation nette connue pour les titres non cotés, ou sur une analyse multicritères tenant compte des spécificités du titre concerné lorsque les critères précédents ne sont pas pertinents.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, la méthode d'évaluation retenue est le FIFO. Une dépréciation est constatée en cas de moins-value latente entre le cours de bourse et la valeur comptable.

Frais d'emprunt

La société a pris l'option de comptabiliser à l'actif les frais d'émission des emprunts.

Traitement des devises étrangères

L'euro étant la monnaie de présentation des comptes de la société, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères à la fin de la période sont convertis aux cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant de ces opérations sont constatées au compte de résultat, sous la rubrique « Résultat financier net ».

II. NOTES SUR LE BILAN

II.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles de VIEL & Cie se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2015			2014		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Immobilisations incorporelles	898	898	-	898	898	-
Immobilisations corporelles						
Agencements – Installations	1 608	1 608	-	1 608	1 608	-
Matériels informatiques, de bureaux	1 989	1 985	4	1 989	1 981	8
Autres immobilisations corporelles	181	170	11	181	170	11
TOTAL des immobilisations	4 676	4 661	15	4 676	4 657	19

Les immobilisations incorporelles sont constituées des logiciels et progiciels informatiques.

Aucune variation significative n'est intervenue au cours de l'exercice 2015.

II.2 Immobilisations financières

Le portefeuille d'immobilisations financières de VIEL & Cie se décompose comme suit, aux 31 décembre 2015 et 2014 :

	% de détention		Dernier résultat disponible		Capitaux propres disponibles	Valeur brute des titres	Dépréciation des titres	Valeur nette	Valeur nette
	31.12.2015		2014-2015		31.12.2014- 2015	31.12.2015	31.12.2015	31.12.2015	31.12.2014
								€	€
								1 000	1 000
Participations									
Financière Vermeer N.V., Amsterdam	100,00 %	EUR	16 730	EUR	106 793	73 349	-	73 349	73 349
E-VIEL	100,00 %	EUR	290	EUR	26 407	18 110	-	18 110	18 110
Swiss Life Banque Privée	40,00 %	EUR	10 131	EUR	93 265	32 209	-	32 209	32 209
Verbalys	16,30 %	EUR	*	EUR	*	1 982	-1 431	551	551
Exchangelab	6,99%	USD	*	USD	*	337	-337	-	-
Superformance	33,99%	EUR	38	EUR	806	500	-226	274	261
Arpège	100,00 %	EUR	-329	EUR	26 789	8 900	-	8 900	8 900
Boost Venture	8,40%	EUR	*	EUR	*	263	-263	-	-
Ong First Tradition Pte Ltd Singapour	19,66%	SGD	8 765	SGD	20 378	6 529	-5 282	1 246	1 960
Insead OEE Data Services	18,94%	EUR	-303	EUR	1	250	-250	0	58
Easdaq NV Belgique	10,84%	EUR	-600	EUR	2 807	1 071	-	1 071	1 069
						143 499	-7 789	135 710	136 467
TIAP et autres immobilisations financières									
<i>Sociétés technologiques</i>									
Result Venture	5,00 %	-	-	-	-	114	-114	0,20	-
Conexant Syst.	-	-	-	-	-	14	-14	0,06	-
Wansquare	2,78%	EUR	15	EUR	104	50	-47	3	2
LCH Clearnet	0,14%	EUR	53 600	EUR	836 700	1 044	-	1 044	1 044
<i>Fonds d'investissement</i>									
Woodside IV LP	0,35 %	USD	*	USD	*	371	-297	74	74
<i>Titres d'autocontrôle</i>									
Autres	9,20%					27 298		27 298	27 298
						1 490		1 490	1 300
						30 381	-472	29 909	29 718
						173 880	-8 261	165 619	166 185

* Information non disponible

La valeur estimée des TIAP présentée ci-dessus est déterminée sur la base de la situation nette de ces sociétés.

Au 31 décembre 2015, VIEL & Cie détient 7 096 996 de ses propres titres, soit 8,81 % de son capital, détention préalablement autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires. Ces titres ont pour la plupart été acquis avant le 31 décembre 2006 ; ils ne sont pas destinés à être cédés, mais à être utilisés dans le cadre d'une éventuelle opération en titre, remis dans le cadre de paiements fondés sur des actions, ou annulés.

Ces titres auto-détenus sont présentés au bilan pour leur valeur d'acquisition, soit une valeur brute de k€ 27 297 au 31 décembre 2015 (k€ 27 298 au 31 décembre 2014). Aucune dépréciation n'est constatée sur ces titres.

La ligne « autres » comprend notamment un prêt subordonné vis-à-vis de SwissLife Banque Privée.

En décembre 2013, Ong First Tradition Holdings Pte Ltd dans laquelle VIEL & Cie détient une participation de 19,66 %, a signé un contrat de vente pour céder sa filiale opérationnelle à un investisseur tiers. La finalisation de cette transaction est intervenue en 2014 avec l'approbation des autorités de surveillance respectives. Cette cession a été réalisée à un prix égal à la valeur nette des titres chez VIEL & Cie.

VIEL & Cie constate par ailleurs une dépréciation des titres Ong First Tradition Holding Pte Ltd à mesure que cette société lui reverse le produit de cette cession sous forme de dividendes (cf. note III.2)

Au titre de l'exercice 2015, une dépréciation égale au montant du dividende perçu, soit k€ 713, a été constatée.

Au 31 décembre 2015, VIEL & Cie détient un investissement total de 1 070 847 euros dans la société EASDAQ N.V., société non cotée établie en Belgique, soit une participation de 10,84% après attribution

de titres complémentaires au cours du premier semestre 2015 conformément aux modalités convenues lors de la prise de participation.

Au 31 décembre 2015, cette participation a fait l'objet d'une évaluation multicritères visant à s'assurer que sa valeur d'utilité est au moins égale à sa valeur nette comptable ; cette méthode comprend comme critères principaux une analyse de cash-flows actualisés basée sur les prévisions de la société.

Dans le cadre de ces évaluations, les principaux paramètres utilisés dans le cadre de l'actualisation des cash-flows et de la détermination de la valeur terminale sont les suivants :

Taux d'actualisation :	7,5 %
Durée de l'actualisation :	5 ans
Taux de croissance à long terme :	2 %
Taux de croissance de l'activité :	selon le budget entériné par la société.

Le taux d'actualisation est appliqué sur le résultat après impôt.

La sensibilité de la valeur d'utilité ainsi déterminée à la variation de la première et troisième hypothèse est faible. Ainsi, une augmentation de 100 points de base appliquée au taux d'actualisation n'entraînerait pas une baisse de la valeur d'utilité qui nécessiterait de constater une dépréciation ; il en est de même pour une réduction de 100 points de base du taux de croissance à long terme.

Sur la base de cette analyse, aucune dépréciation n'est nécessaire au 31 décembre 2015.

II.3 Autres créances

Les autres créances se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2015	2014
Créances sur les sociétés liées	52 165	59 592
Etat et collectivités publiques	2 111	2 268
Autres créances	78	68
TOTAL	54 353	61 928
Dépréciation	-	-
TOTAL NET	54 353	61 928

Ces créances ont une échéance inférieure à 1 an.

Les créances de VIEL & Cie sur les sociétés liées sont détaillées en note II.11.

Les créances sur l'Etat sont principalement constituées d'une créance de carry-back constatée au titre de l'exercice 2010 ; cette créance peut être utilisée pour régler une dette d'impôt sur les sociétés pendant un délai de cinq ans, et remboursable à l'issue de ce délai si elle n'a pas pu être imputée sur un paiement.

II.4 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2015, une partie de la trésorerie de VIEL & Cie est placée en SICAV actions et en bons à moyen terme négociables, ce dernier ne présentant pas de risque de perte en capital, et dont la liquidité est assurée à tout moment.

II.5 Charges à répartir

Les charges à répartir, d'un montant de k€ 988 au 31 décembre 2015 (contre k€ 285 au 31 décembre 2014) sont constituées de frais d'émission d'emprunt. VIEL & Cie a en effet opté pour l'étalement de ces frais sur la durée d'amortissement de sa dette.

II.6 Capitaux propres

II.6.1 Variation de capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2015 s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Ouverture au 01.01.2015	Affectation du résultat 2014	Résultat 2015	Solde au 31.12.2015
Capital social	15 427	693	-	16 120
Prime d'émission	21 180	8 379	-	29 559
Réserve légale	1 543	-	-	1 543
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	23 089	-	-	23 089
Report à nouveau	62 225	-3 789	-	58 436
Résultat de la période	6 717	-6 717	5 736	5 736
TOTAL	130 182	-1 434	5 736	134 484

Au 31 décembre 2015, le capital social de VIEL & Cie est composé de 80 599 189 actions d'une valeur nominale de € 0,2, soit un capital de 16 119 838 euros contre € 15 427 348 au 31 décembre 2014.

L'Assemblée générale mixte du 11 juin 2015 a voté, sur proposition du Conseil d'administration, le versement d'un dividende de € 0,15 par action au titre de l'exercice 2014. Le dividende relatif à l'exercice 2014 d'un montant de 10 506 000 € (net de la part revenant aux titres auto détenus) a été payé le 13 juillet 2015, conformément à la décision prise lors de l'Assemblée générale du 11 juin 2015 et selon le choix exercé par chaque détenteur d'actions, comme suit :

En milliers d'euros	2015
Versement sous la forme de nouvelles actions	9 072
Versement en espèces	1 434
Total	10 506

3 462 449 nouvelles actions de VIEL & Cie ont été créées en juillet 2015 à un prix d'émission unitaire de 2,62 euros ; soit une augmentation de capital d'un montant de € 692 490 assortie d'une prime d'émission de € 8 379 127. A la suite de cet exercice d'options de souscription d'actions, le capital de VIEL & Cie s'élève à € 16 119 838 pour un total de 80 599 189 actions et le compte « Prime d'émission » à € 29 559 402.

II.6.2 Plan de souscription d'actions

Au 31 décembre 2015, les options de souscription consenties aux collaborateurs du Groupe VIEL & Cie présentent les caractéristiques suivantes :

Date d'attribution	Nombre d'actions de 0,2 € de nominal	Augmentation de capital potentielle en €	Date de début d'exercice	Date d'échéance	Prix d'exercice en €
Plan du 03/01/2006	375 000	75 000	03.01.08	02.01.18	3,42
TOTAL	375 000	75 000			

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription sur action consenties aux collaborateurs de la Société sont les suivants :

en nombre d'options	2015		2014	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation au début de la période	3,42	375 000	3,89	570 300
Attribuées pendant la période	-	-	-	-
Auxquelles il est renoncé pendant la période	-	-	-	-
Exercées pendant la période	-	-	-	-
Expirées/annulées pendant la période	-	-	4,78	-195 300
En circulation à la fin de la période	3,42	375 000	3,42	375 000
Exercables à la fin de la période	3,42	375 000	3,42	375 000

Le paiement de ces options consenties à des salariés de la société s'effectuera en actions.

Plans d'attributions d'actions gratuites :

Au 31 décembre 2015, les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Nature du plan (En euros)	Plan d'attribution 2013
Date de l'Assemblée Générale	07-juin-12
Date d'attribution	20-mars-13
Nombre total d'actions gratuites octroyées	100 000
Date de départ de l'octroi des actions	20-mars-17
Date de fin d'indisponibilité des actions	20-sept-17
Date des octrois au titre du plan	20-mars-13
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1 ^{er} janvier	100 000
Nombre d'actions octroyées aux mandataires sociaux au cours de la période	-
Nombre d'actions octroyées au cours de la période	-
Nombre d'actions annulées au cours de la période	-
Nombre d'actions livrées en cours de période	-
Dont actions des mandataires sociaux annulées au cours de la période	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre	100 000
Nombre de personnes concernées	1

II.7 Provisions

Au cours de l'exercice, les provisions ont évolué de la manière suivante :

En milliers d'euros	31.12.2014	Dotations 2015	Reprises 2015		31.12.2015
			Utilisées	Non utilisées	
Autres provisions	3 594	2	1 003	180	2 413
Total	3 594	2	1 003	180	2 413

VIEL & Cie a fait l'objet de différents contrôles fiscaux qui ont donné lieu à des propositions de notification qui portent notamment sur le traitement fiscal retenu par VIEL & Cie dans le cadre d'opérations de croissance externe. Ces redressements ont été contestés par VIEL & Cie et sont provisionnés à hauteur du risque estimé par la société.

II.8 Emprunts et dettes financières diverses

En février 2015, VIEL & Cie a contracté une nouvelle dette bancaire pour un montant de k€ 130 000 qui est venue se substituer à son endettement précédent ; la société a ainsi allongé la maturité de sa dette. Cette dette, arrivant à échéance en février 2020, est amortie linéairement.

La société a opté pour l'étalement sur leur durée de vie des frais engagés pour l'émission de ses emprunts.

II.9 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales se répartissent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2015	2014
Dettes sociales	72	71
Dettes fiscales	60	56
Dettes diverses		
TOTAL	132	128

Ces dettes ont une échéance inférieure à un an.

II.10 Autres dettes (échéance à moins d'un an)

Les autres dettes d'un montant de k€ 25 321 au 31 décembre 2015, contre k€ 757 au 31 décembre 2014, sont principalement constituées de dettes envers les sociétés liées, détaillées en note II.11.

II.11 Créances et dettes vis à vis des sociétés affiliées

Les créances et les dettes vis à vis de sociétés affiliées se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2015	2014
Créances sur les sociétés liées		
Financière Vermeer N.V., Amsterdam	12 195	19 187
TSAF OTC, Paris	5	5
E - Viel, Paris	39 809	40 121
Arpège	157	280
Autres sociétés	-	-
TOTAL	52 165	59 593
	2015	2014
En milliers d'euros		
Dettes envers les sociétés liées		
GIE VIEL Gestion, Paris	368	386
Arpège	24 845	-
Autres sociétés	49	56
TOTAL	25 262	442

III. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

III.1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'établissent à k€ 19 en 2015, contre k€ 20 en 2014. Ils sont constitués d'une redevance de location gérance perçue sur l'activité de courtage du fonds de commerce de VIEL & Cie.

III.2 Résultat financier

Le résultat financier net de VIEL & Cie s'élève à k€ 8 426 en 2015 (k€ 7 729 en 2014). Ce résultat comprend des dividendes versés par des filiales pour un montant de k€ 13 713 en 2015, contre k€ 13 241 en 2014, dividendes provenant des sociétés Financière Vermeer N.V. et Ong First Tradition Holding Pte Ltd (cf. note II.2)

VIEL & Cie enregistre une charge d'intérêts financiers nette d'un montant de k€ 2 354 en 2015, contre 1 470 en 2014 (Cf. II.8).

VIEL & Cie constate également l'amortissement de la charge de mise en place de ses dettes bancaires, pour un montant de k€ 988 en 2014 (k€ 285 en 2014).

Le solde des charges financières comprend notamment les variations de valeur du portefeuille de titres.

III.3 Résultat exceptionnel

VIEL & Cie constate en 2015 un produit exceptionnel de k€ 180, contre un produit exceptionnel de k€ 2 848 en 2014, constitué de reprises de provisions liées aux risques estimés par la société (cf. note II.7).

III.4 Impôt sur le bénéfice

VIEL & Cie est fiscalement intégrée avec les sociétés E-VIEL et Arpège. En vertu de cet accord, les sociétés E-VIEL et Arpège versent à VIEL & Cie le montant de l'impôt qui aurait grevé leur résultat en l'absence de tout accord d'intégration. Le résultat d'intégration est définitivement acquis à VIEL & Cie. Au 31 décembre 2015, le déficit reportable du groupe fiscal s'élève à € 25 922 571 ; ce déficit pourra venir en déduction de la charge d'impôt future du groupe fiscal.

VIEL & Cie a constaté en 2015 une charge relative à la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés sur les revenus distribués pour un montant de k€ 43 contre k€ 126 en 2014.

IV. ENGAGEMENTS HORS - BILAN

IV.1 Engagements relatifs à la prise de participation dans Compagnie Financière Tradition

Le 30 septembre 1997, VIEL & Cie a repris, auprès de VIEL et Compagnie Finance, 100,00 % du capital de Rubens S.A., société dont le principal actif est constitué d'une participation de 60,99 % dans Compagnie Financière Tradition, Lausanne.

La société Rubens S.A. a fait l'objet d'une fusion avec VIEL & CIE en 2000.

Cette prise de participation indirecte s'est faite dans les mêmes conditions que celles qui avaient prévalu lors de l'acquisition par Viel et Compagnie-Finance de 60,99 % du capital de Compagnie Financière Tradition auprès de Banque Pallas Stern en juin 1996.

- € 6 313 000 payés comptant,

- complément de prix d'un montant égal au total des dividendes de liquidation versés par Banque Pallas Stern et par Comipar au titre des créances déclarées par Compagnie Financière Tradition et ses filiales, qui représentent un montant de € 16 444 000, avec un minimum garanti de € 7 622 000. Entre 1999 et 2010, Compagnie Financière Tradition et ses filiales ont perçu des dividendes de liquidation pour un montant total de € 13 316 000, représentant 81,4 % des créances déclarées. Conformément à cette clause de complément de prix, VIEL & Cie a reversé une somme équivalente à Viel et Compagnie-Finance,
- garantie de payer le complément à 100,0 % du montant des créances de Compagnie Financière Tradition et de ses filiales à l'égard de Banque Pallas Stern et de Comipar, d'un montant de € 16 444 000,
- clause de retour à meilleure fortune stipulant le paiement d'une somme égale à 10,0 % du résultat net consolidé de Compagnie Financière Tradition pour les exercices 1998 et 1999. Ceci représentait CHF 955 000 au titre de l'exercice 1998, soit € 593 000, et CHF 1 666 000 au titre de l'exercice 1999, soit € 1 040 000. Ce montant a été constaté en résultat exceptionnel au 31 décembre 1999 comme au 31 décembre 1998. Une reprise de provision a été constatée pour un montant équivalent, en résultat exceptionnel.

Ces trois derniers engagements, qui avaient été souscrits par Viel et Compagnie-Finance solidairement avec Financière Vermeer N.V. lors de sa prise de participation initiale, ont fait l'objet d'une contre-garantie de VIEL & Cie le 30 septembre 1997.

IV.2 Autres engagements hors-bilan

Engagements d'investissement

Au 31 décembre 2015, VIEL & Cie a pris des engagements d'investissement pour 3 millions d'euros dans des sociétés en création ainsi que dans des fonds d'investissement spécialisés dans le domaine des nouvelles technologies. L'engagement total net des sommes déjà versées s'élève à € 1 275 000 au 31 décembre 2015.

Autres engagements hors-bilan

<i>En milliers d'euros</i>	2015	2014
Engagements donnés		
Engagements de garantie donnés	20 000	20 000
Cautions données	-	-
Engagements reçus		
Engagements de garantie reçus	20 000	20 000
Cautions de découvert reçus	-	-

V. AUTRES INFORMATIONS

V.1 Effectif salarié

Au 31 décembre 2015, VIEL & Cie compte 2 cadres.

V.2 Rémunération allouée aux dirigeants

Organes d'administration : des jetons de présence ont été alloués pour un montant de € 60 000 au titre de l'exercice 2015.

Organes de direction : cette information est communiquée dans le rapport de gestion.

V.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires versés par la société à ses commissaires aux comptes au titre des exercices 2015 et 2014 sont les suivants :

	<i>Ernst & Young Audit</i>				<i>Fidorg Audit</i>			
	<i>Montant (€ HT)</i>		<i>%</i>		<i>Montant (€ HT)</i>		<i>%</i>	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	167 500	167 500	100%	100%	43 000	40 000	100%	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	167 500	167 500	100%	100%	43 000	40 000	100%	100%

V.4 Evénements postérieurs à la clôture

La société n'a constaté aucun événement postérieur à la clôture de ses comptes.

V.5 Consolidation

VIEL & Cie publie des comptes consolidés au 31 décembre 2015, et est en outre intégrée dans la consolidation des comptes de Viel et Compagnie-Finance, dont le siège social est situé au 23, Place Vendôme, 75001, Paris.

V.6 Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le bénéfice distribuable qui s'élève à :

- bénéfice net de l'exercice	5 735 945,91
- report à nouveau créditeur	58 436 064,73
	<hr/>
	64 172 010,64

Soit - euros,

de la manière suivante :

- à la réserve légale	70 000,00
- à la distribution de dividende	12 089 878,35
- au compte « report à nouveau »	52 012 132,29
	<hr/>
	64 172 010,64

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, les dividendes versés ont été les suivants :

Année	Dividende net total (en milliers d'euros)	Dividende net par action (en euros)
2015	10 506 k€	0,15 €
2014	4 202 k€	0,06 €
2013	5 602 k€	0,08 €

Un dividende de 15 centimes d'euro par action, soit un montant total de € 10 506 000 (déduction faite de la part revenant aux titres d'autocontrôle), a été mis en paiement en juin 2015.

Un dividende de 6 centimes d'euro par action, soit un montant total de € 4 202 000 (déduction faite de la part revenant aux titres d'autocontrôle), a été mis en paiement en juin 2014.

Un dividende de 8 centimes d'euro par action, soit un montant total de € 5 602 000 (déduction faite de la part revenant aux titres d'autocontrôle), a été mis en paiement en juin 2013.

Tableaux des filiales et participations*

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur brute comptable des titres	Valeur nette au bilan des titres	Prêts et avances consentis	Montant des cautions, avals et autres garanties données	Dividendes encaissés par la Société
Financière Vermeer N.V.	73 349	73 349	12 195	-	13 000
E-VIEL	18 110	18 110	39 809	-	-
Verbalys	1 982	551	-	-	-
Swiss Life Banque Privée	32 209	32 209	1 000	-	-
Arpège	8 900	8 900	-	-	-
Ong First Tradition Singapour	6 529	1 246	-	-	713
EASDAQ N.V.	1 071	1 071	-	-	-

*Participations représentant un investissement significatif et supérieur à 1% du capital de la société concernée.